



SCCV ALSACE PREMIUM

Société civile de construction-vente
en liquidation

Au capital de 200 euros
Siège social et siège de la liquidation :
21, rue Saint-Pierre
92200 NEUILLY-SUR-SEINE
789 085 362 R.C.S. Nanterre

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30/09/2019, l'Assemblée Générale a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus aux Liquidateurs de leur gestion et l'ont déchargé de leur mandat puis a prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/09/2019. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de Nanterre. Pour avis, LE LIQUIDATEUR. V0642867

ELL'S COIFF

Société à responsabilité limitée

Au capital social de 2.000 euros
Siège social : 3, rue de la République
92220 BAGNEUX
Siège de la liquidation :
23, avenue de Fromenteau
91600 SAVIGNY-SUR-ORGE
752 991 927 RCS Nanterre
SIRET 752 991 927 00019

Aux termes d'une délibération en date du 20 février 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a approuvé le compte définitif de liquidation présenté par Mme Isabel Patricia DA SILVA RIBEIRO, liquidateur, lui donné quitus de sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et a constaté la clôture de la liquidation ainsi que la disparition de la personnalité morale avec effet au 31 décembre 2019. Le dépôt des actes et pièces relatif à cette modification sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de Nanterre. Pour avis, LE LIQUIDATEUR. V0643208

PARTICIP&CO

SARL au capital de 1.000 €
Siège social : 5, parvis du Breuil
92160 ANTONY
822 375 291 R.C.S. Nanterre

Les décisions de l'Associé unique en date du 31/12/2019, a décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation amiable. Philippe BOURLITIO demeurant 5, parvis du Breuil, 92160 Antony, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social. Les décisions de l'Associé unique en date du 31/12/2019, a approuvé le compte définitif de liquidation, donné quitus et entière décharge au mandat du Liquidateur et prononcé la clôture de liquidation. La Société sera radiée du RCS de Nanterre. V0640927

OTCDLINK SOFTWARE

SARL au capital de 5.000 €
Siège social : 7, rue Elie-le-Gallais
92340 BOURG-LA-REINE
797 910 809 R.C.S. Nanterre

L'AGE du 13/05/2020 a décidé la dissolution de la Société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé en qualité de Liquidateur Mme AMBLARD Alice demeurant 13, avenue des Cottages, 92340 Bourg-la-Reine, et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de Nanterre. V0640545

DUNE DEVELOPMENT

SARL au capital de 1.000 euros
Siège social : 126, Bureaux de la Colline
1, rue Royale - 92210 SAINT-CLOUD
533 349 460 RCS Nanterre

Aux termes d'un procès-verbal de décision extraordinaire de l'associé unique du 26 février 2020: il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 26 février 2020. - Jean François GUENNEC, demeurant à Paris (75016) 8, rue de Belloy a été nommé comme liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé au siège social à Saint-Cloud (92210) 126, Bureaux de la Colline, 1, rue Royale. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de Nanterre. V0613787



MULTIPLE WAYS

SASU au capital de 10.000 €
Siège social : 8, rue de la Ronce
92410 VILLE-D'AVRAY
828 379 222 R.C.S. Nanterre

Dissolution SASU MULTIPLE WAYS.
L'AGE du 22/05/2020 a décidé la dissolution de la Société et sa mise en liquidation amiable à compter du 22/05/2020, nommé en qualité de Liquidateur Mme ROCHER Muriel demeurant 8, rue de la Ronce, 92410 Ville-d'Avray, et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de Nanterre. V0600584

SBBC PARIS

SAS au capital de 5.000 €
Siège social : 7, rue Marcel-Monge
92150 SURESNES
805 019 452 RCS Nanterre

L'AGE du 31/12/2019: - a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable. Elle a nommé comme liquidateur Mme Sabrina BESSON, demeurant 7, rue Marcel-Monge, 92150 Suresnes. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. - a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation au 31/12/2019. Comptes de liquidation déposés au GTC de Nanterre. V0642894

STEP UP CONSULTING

SARL au capital de 1.000 euros
Siège social : 61, rue Victor-Hugo
92300 LEVALLOIS-PERRET
809 151 053 RCS Nanterre

L'AGE du 15/03/2020 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable du même jour, nommé en qualité de liquidateur Mme Sandrine GAROFALO, 61, rue Victor-Hugo, 92300 Levallois-Perret et fixé le siège de liquidation chez AGP, 178, boulevard Haussmann, 75008 Paris. L'AGE du 15/03/2020 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur et l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour. La Société sera radiée du RCS de Nanterre. V0609396

SCI DADON-POULARD

Société en liquidation
Liquidateur: M. Pascal DADON
Au capital de 3.048,98 €
Siège : 4, rue Etienne-Dolet
92150 SURESNES
429 934 565 R.C.S. Nanterre

Le 19/05/2020, l'AG a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus de sa gestion et décharge de son mandat au Liquidateur, M. Pascal DADON, 7, square de l'Hippodrome, 92210 Saint-Cloud et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Radiation au RCS Nanterre. V0641742

HBC

SAS au capital de 500 €
Siège : 69, rue Marius-Aufan
92300 LEVALLOIS-PERRET
514 914 118 R.C.S. Nanterre

L'AGE du 26/09/2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société, nommé Liquidateur M. Hocine BENCHABANE, 63, rue Marius-Aufan, 92300 Levallois-Perret et fixé le siège de liquidation au siège social. L'AGE du 31/10/2019 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de sa gestion au Liquidateur, et prononcé la clôture des opérations de liquidation. Radiation au RCS de Nanterre. V0639509

HDORCONSULTING

SASU au capital de 500 €
Siège : 103, avenue Jean-Jaurès
92140 CLAMART
841 473 218 RCS Nanterre

Le 4/02/2020, l'Associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur Mme Hélène DORIVAL, 103, avenue Jean-Jaurès, 92140 Clamart et fixé le siège de liquidation au siège social. Le 4/03/2020, l'Associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de sa gestion au liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation. Radiation au RCS de Nanterre. V0639206

SHEMAF

EURL au capital de 200 €
Siège social : 10, rue des Pavillons
92800 PUTEAUX
844 308 452 R.C.S. Nanterre

L'AGO du 12/05/2020 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour. Les comptes de clôture seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Nanterre. Radiation au RCS de Nanterre. V0636875

CONSEILS AUDIT ORGANISATION

SC au capital de 100 €
5, rue Pasteur - 92210 SAINT-CLOUD
531 890 085 R.C.S. Nanterre

L'AGO a décidé, le 15/05/2020, la dissolution anticipée de la Société, au 31/05/2020, désigné Liquidateur M. CAO Philippe, 5, rue Pasteur, 92210 Saint-Cloud et fixé le siège de liquidation au siège social de la Société. Mention au RCS de Nanterre. V0642516

AVIS DE CONVOCATION

CIFE

Société Anonyme
à Conseil d'Administration
Au capital de 24.000.000 euros
Siège social : Challenge 92
101, avenue François Arago
92000 NANTERRE
855 800 413 RCS Nanterre
Code APE : 6420 Z
www.infe.fr

AVIS CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE

Mmes et MM. les Actionnaires de CIFE sont informés qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Mixte Ordinaire annuelle et Extraordinaire, le **Mardi 23 Juin 2020** à 16 heures 00, à la **FNTP, 3 rue de Berri, 75008 PARIS, salle Henri Lefèvre**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour et les projets de résolutions ci-dessous.

AVERTISSEMENT - COVID - 19

Dans le contexte de l'épidémie de Covid-19 et des mesures administratives prises pour limiter ou interdire les rassemblements collectifs pour des motifs sanitaires, les modalités d'organisation et de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale devant se tenir le 23 juin 2020 sont aménagées.

Conformément à l'article 4 de l'ordonnance 2020-321 du 25 mars 2020 prise dans le cadre de l'habilitation conférée par la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 n° 2020-290, l'Assemblée Générale de la société du 23 juin 2020, sur décision du Conseil d'Administration, se tiendra sans que les actionnaires et les autres personnes ayant le droit d'y assister ne soient présents, que ce soit physiquement ou par conférence téléphonique ou audiovisuelle.

Les actionnaires pourront voter par correspondance, donner pouvoir au président ou donner mandat à un tiers, en utilisant le formulaire de vote prévu à cet effet disponible dans la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale 2020 sur le site de la Société www.infe.fr (- rubrique Finances - onglet Assemblée Générale). Ces moyens de participation mis à la disposition des actionnaires sont désormais les seuls possibles.

En outre, un dispositif exceptionnel mis en place pour la tenue de cette Assemblée Générale (huis clos), nous attirons l'attention des actionnaires sur le fait que les modalités d'organisation de l'Assemblée Générale étant susceptibles d'évoluer en fonction des impératifs sanitaires, législatifs et réglementaires, les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale du site internet de la société www.infe.fr. Le lieu de réunion de l'assemblée est susceptible d'être modifié dans un nouvel avis à paraître avant l'assemblée, étant précisé que l'assemblée se tiendra à huis clos.

Dans le cadre de la relation entre la société et ses actionnaires, la société les invite fortement à privilégier la transmission de toutes leurs demandes et documents par voie électronique à l'adresse suivante: contact.cife@etpo.fr

La société avertit ses actionnaires que, compte tenu des restrictions actuelles à la circulation, elle pourrait ne pas être en mesure de réceptionner les envois postaux qui lui sont adressés.

ORDRE DU JOUR

I - DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes;
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2019;
- Quitus aux membres du Conseil d'Administration;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2019;
- Affectation du résultat social de l'exercice 2019;

- Approbation des conventions conclues et/ou autorisées au cours de l'exercice 2019 et figurant dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés;

- Autorisation donnée au Conseil d'Administration en vue de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions;

- Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Laurent BILLES-GARABEDIAN pour une durée de 3 années;

- Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Frédéric GASTALDO pour une durée de 3 années;

- Fixation des jetons de présence;

- Approbation des principes, critères de détermination et d'attribution des éléments de rémunération attribuables aux dirigeants mandataires sociaux;

- Approbation des éléments composant la rémunération totale versée ou attribuée au titre de l'exercice 2019 aux dirigeants mandataires sociaux;

II - DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes;

- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés de la société et des sociétés du Groupe CIFE dans le cadre de plans d'épargne;

- Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de réduire le capital social par l'annulation des actions détenues en propre par la Société.

III - DISPOSITION COMMUNE

- Délégation de pouvoirs à l'effet d'accomplir les diverses formalités.

RESOLUTIONS

Le texte intégral des résolutions soumises par le Conseil d'Administration à l'approbation de l'Assemblée Générale a été publié dans l'avis préalable à l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire Annuelle et Extraordinaire inséré dans le numéro 56 du Bulletin des Annonces légales et Obligatoires du 8 mai 2020.

A - PARTICIPATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

A1 - Formalités préalables à effectuer pour participer à l'Assemblée Générale:

Tout Actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer à cette Assemblée Générale sur simple justification de son identité et de la propriété de ses actions.

Les actionnaires souhaitant participer à l'Assemblée Générale, s'y faire représenter ou voter à distance, devront justifier de la propriété de leurs actions au deuxième jour ouvré de bourse précédant l'Assemblée Générale à zéro heure, heure de Paris (soit le Vendredi 19 juin 2020, zéro heure, heure de Paris) par l'inscription en compte de leurs actions à leur nom, conformément aux conditions prévues à l'article R.225-85 du Code de commerce.

Par ailleurs, il n'est pas prévu de vote par visioconférence ou par des moyens de télécommunication pour cette Assemblée. En conséquence, aucun site internet visé à l'article R.225-61 du Code de commerce ne sera aménagé à cette fin.

Avertissement: nouveau traitement des abstentions

La loi n° 2019-744 du 19 juillet 2019 a modifié les règles applicables au calcul des voix exprimées en Assemblées Générales d'actionnaires: alors que les abstentions étaient auparavant considérées comme des votes négatifs, lors de la prochaine Assemblée, celles-ci sont désormais exclues des votes exprimés et ne sont ainsi plus prises en compte dans la base de calcul de la majorité requise pour l'adoption des résolutions. Les formulaires de vote à distance ont en conséquence été modifiés afin de permettre à l'actionnaire d'exprimer de manière distincte un vote négatif ou une abstention sur les différentes résolutions soumises à l'Assemblée.

A2 - Modes de participation et modalités particulières de participation à l'Assemblée Générale dans le contexte de crise sanitaire de COVID-19:

Conformément à l'article 4 de l'ordonnance 2020-321 du 25 mars 2020 prise dans le cadre de l'habilitation conférée par la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 n° 2020-290 du 23 mars 2020, l'Assemblée Générale de la société CIFE du 23 juin 2020, sur décision du Conseil d'Administration, se tiendra sans que les Actionnaires et les autres personnes ayant le droit d'y assister ne soient présents, que ce soit physiquement ou par conférence téléphonique ou audiovisuelle.

En conséquence, les actionnaires ne pourront pas assister physiquement à l'Assemblée Générale, ni s'y faire représenter physiquement par une autre personne physique.

Les actionnaires pourront voter seulement par correspondance ou donner pouvoir au Président de l'Assemblée Générale (ou le cas échéant à une personne de leur choix) selon le dispositif suivant:

- pour l'actionnaire au nominatif: le formulaire unique de vote adressé avec le dossier de convocation, pour un vote par correspondance ou un pouvoir donné au Président (ou le cas échéant à une personne de leur choix) sera à adresser après l'avoir dûment complété et signé à l'adresse du siège administratif de la SA CIFE/Groupe ETPO - Assemblée Générale - Immeuble Armen - 2, Impasse Charles Trenet - BP 60338 - 44803 SAINT-HERBLAIN CEDEX ou par courrier électronique à contact.cife@etpo.fr;

- pour l'actionnaire au porteur: l'actionnaire pourra demander le formulaire unique de vote par correspondance auprès de l'intermédiaire financier qui gère ses titres à compter de la date de convocation de l'Assemblée Générale. Il sera fait droit aux demandes reçues au plus tard six jours avant l'Assemblée Générale. Il pourra également télécharger ce formulaire qui sera disponible sur le site de la Société www.infe.fr (rubrique Finances - onglet Assemblée Générale). Ledit formulaire devra être accompagné d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire financier et adressé à l'adresse du siège administratif de la SA CIFE/Groupe ETPO - Assemblée Générale - Immeuble Armen - 2, Impasse Charles Trenet - BP 60338 - 44803 SAINT-HERBLAIN CEDEX ou par courrier électronique à contact.cife@etpo.fr.

Il est rappelé que pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée Générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions agréés par le Conseil d'Administration, et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions.

Ces moyens de participation mis à la disposition des actionnaires sont désormais les seuls possibles. En toute hypothèse, au plus tard le vingt-et-unième jour précédant l'Assemblée, le formulaire unique de vote par correspondance ou donnant pouvoir au Président sera mis en ligne sur le site de la société www.infe.fr (rubrique Assemblées générales).

Le formulaire unique de vote devra être reçu au plus tard trois jours calendaires précédant l'Assemblée Générale, soit le Samedi 20 juin 2020, pour être prises en considération par la société CIFE à l'adresse suivante au siège administratif de SA CIFE/Groupe ETPO - Assemblée Générale - Immeuble Armen - 2, Impasse Charles Trenet - BP 60338 - 44803 SAINT-HERBLAIN CEDEX ou par courrier électronique à contact.cife@etpo.fr.

Dans le contexte sanitaire actuel, les actionnaires sont encouragés à privilégier le mode de communication par voie de télécommunication électronique.

Avertissement: traitement des mandats à personne nommément désignée

En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 2020-418 du 10 avril 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de Covid-19, tout actionnaire donnant mandat à l'une des personnes mentionnées au I de

l'article L.225-106 du Code de commerce devra transmettre au siège administratif SA CIFE/Groupe ETPO - Assemblée Générale - Immeuble Armen - 2, Impasse Charles Trenet - BP 60338 - 44803 SAINT-HERBLAIN CEDEX ou par courrier électronique à contact.cife@etpo.fr, son mandat avec indication du mandataire au plus tard le quatrième jour précédant l'Assemblée Générale.

Le mandataire ne pourra représenter l'actionnaire physiquement à l'Assemblée. Il devra adresser ses instructions pour l'exercice des mandats dont il dispose, au siège administratif SA CIFE/Groupe ETPO - Assemblée Générale - Immeuble Armen - 2, Impasse Charles Trenet - BP 60338 - 44803 SAINT-HERBLAIN CEDEX ou par courrier électronique à contact.cife@etpo.fr, sous la forme du formulaire mentionné à l'article R.225-76 du Code de commerce, et ce au plus tard le quatrième jour qui précède l'Assemblée Générale.

B - MODALITES D'EXERCICE DE LA FACULTE DE POSER DES QUESTIONS ECRITES

Tout Actionnaire a la faculté de poser par écrit des questions auxquelles le Conseil d'Administration répondra au cours de l'Assemblée. Pour être recevables, ces questions écrites doivent être envoyées au siège administratif de la SA CIFE/Groupe ETPO - Assemblée Générale - Immeuble Armen - 2, Impasse Charles Trenet - BP 60338 - 44803 SAINT-HERBLAIN CEDEX, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au président du Conseil d'Administration au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale, soit le Mercredi 17 juin 2020. Ces questions écrites doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L.211-3 du Code monétaire et financier.

Dans le contexte sanitaire actuel, les actionnaires sont encouragés à privilégier le mode de communication par voie de télécommunication électronique à l'adresse suivante contact.cife@etpo.fr.

Conformément à la législation en vigueur, une réponse commune pourra être apportée à ces questions dès lors qu'elles présenteront le même contenu ou porteront sur le même objet. Les réponses aux questions écrites pourront être publiées directement sur le site Internet de la société, à l'adresse suivante: www.infe.fr - rubrique Finances - onglet Assemblée Générale.

C - DOCUMENTS ET INFORMATIONS MIS A LA DISPOSITION DES ACTIONNAIRES

Les documents qui doivent être tenus à la disposition des Actionnaires dans le cadre de l'Assemblée Générale le seront dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

L'ensemble des documents et informations relatifs à l'Assemblée Générale et mentionnées à l'article R.225-73-1 du Code de commerce pourront également être consultés sur le site de la société www.infe.fr - rubrique Finances - onglet Assemblée Générale, à compter du vingt et unième jour précédant l'Assemblée Générale, soit à compter du Mardi 2 juin 2020.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

V0641996

GROUPE OPEN

Société anonyme

Au capital de 1.428.041,50€

Siège social:

24 à 32, rue Jacques Ibert

92300 LEVALLOIS-PERRET

348 975 087 R.C.S. Nanterre

AVIS DE CONVOCATION

Messieurs les actionnaires de la société GROUPE OPEN sont informés qu'une assemblée générale ordinaire et extraordinaire se tiendra à « huis clos » le **17 juin 2020 à 9 heures** au 28 rue Jacques Ibert à

LEVALLOIS PERRET (92300) - en vue de débattre sur l'ordre du jour ci-après.

Avertissement

Compte tenu des mesures administratives limitant et interdisant les rassemblements collectifs pour des motifs sanitaires, le Conseil d'Administration de la Société a décidé le 15 avril 2020 que l'Assemblée générale mixte se tiendrait exceptionnellement à « huis clos », au siège social, 28, rue Jacques Ibert, 92300 Levallois-Perret, France. Dans ces conditions, les actionnaires ne pourront pas être admis physiquement à la réunion. Il ne convient pas dans ce contexte d'effectuer une demande de carte d'admission.

Cette décision du Conseil d'Administration de la Société intervient conformément (i) aux dispositions de l'article 4 de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19 et (ii) au décret n° 2020-418 du 10 avril 2020 y afférent.

En conséquence, et conformément aux dispositions de l'ordonnance susvisée, les modalités de convocation et de participation à l'Assemblée générale mixte sont modifiées. En effet, les actionnaires pourront exercer leur droit de vote uniquement à distance, préalablement à l'Assemblée générale.

Les modalités d'organisation de l'Assemblée Générale pourraient évoluer en fonction des impératifs sanitaires et/ou légaux. En conséquence, les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale sur le site internet de la Société.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a décidé dans sa séance du 15 avril 2020 de ne pas soumettre à l'Assemblée générale la distribution d'un dividende de 0,20 euros par action au titre de l'exercice 2019, et de proposer à la présente Assemblée générale d'affecter en report à nouveau l'intégralité du résultat de l'exercice 2019.

Ordre du jour ordinaire

- Approbation de l'arrêté des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019,

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,

- Rapport sur le gouvernement d'entreprise,

- Communication aux actionnaires de l'impact de l'épidémie COVID-19,

- Rapports des Commissaires aux comptes,

- Approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019,

- Affectation du résultat,

- Ratification et approbation des conventions visées dans le rapport spécial

- Approbation des informations mentionnées à l'article L. 225-37-3 I du Code de commerce figurant dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise;

- Approbation de la rémunération totale allouée aux administrateurs non dirigeants au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019;

- Approbation de la politique de rémunération des administrateurs non dirigeants au titre de l'exercice 2020;

- Fixation du montant global de la rémunération à allouer au Conseil d'Administration pour l'exercice en cours;

- Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à M. Frédéric SEBAG, Président Directeur Général au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 (say on pay ex post);

- Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à M. Guy MA-MOU-MANI, Directeur Général Délégué au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 (say on pay ex post);